

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2018-08
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 16.05.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 16.05.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **28 MAI 2018**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard,
VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES
Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibération du
Conseil Municipal n° 2017-83 du 10 avril 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions
définies pour l'obtention de la subvention,

Les travaux réalisés par le propriétaire concerné étant conformes aux
prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la
subvention selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 18 mai 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2018 » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé)

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
25 MAI 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
25 MAI 2018
Par publication le :
28 MAI 2018
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services

P/b



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 25/05/2018
N°011-211100763-20180522-2018-123-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

<i>propriétaire</i>	<i>Traitement forfait</i>	<i>cadastre</i>	<i>adresse projet</i>	<i>Coût travaux TTC (€)</i>	<i>subvention Ville (€)</i>				<i>Date agrément</i>
					<i>taux</i>	<i>Subvention</i>	<i>Plafond</i>	<i>Montant à payer</i>	
Monsieur Béranger SERRE	monocouche 70 € / m ²	AH 152	24 rue du Planoulet	7 104.42	25 %	906.39	2 500.00	906.39	24/05/2017

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²